

## L'OBÉSITÉ, FLÉAU SANITAIRE

Protégeons nos enfants !

Lire en page 3

### EDITORIAL

C'est notre dernier Bulletin de l'année 2007 qui, je l'espère, vous en dira encore un peu plus sur l'activité de votre association. Notre action sur l'obésité infantile met l'accent sur la responsabilité de la grande distribution mais aussi des producteurs, parents et politiques.

Savez-vous qu'en Nouvelle-Calédonie 59% de la population est en surcharge pondérale (chiffres 1992/93) alors qu'en France métropolitaine le pourcentage est de 41,6% (chiffres 2003) ? En Province Sud, 18% des enfants sont obèses (chiffres 2003) avec une forte prévalence chez les Mélanésiens et Polynésiens. Là aussi, le pourcentage est supérieur de 6 points à celui de la Métropole (12%, chiffres 2003).

En cette fin d'année, période de tous les excès, il serait bon que chacun de nous se mobilise pour lutter contre ce véritable fléau calédonien. N'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous contacter pour de plus amples informations.

Je souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes dans la joie. Bon Noël et meilleurs vœux pour 2008. A l'année prochaine donc ! Et merci pour votre soutien.

Le Président,  
Michel DAVAREND

## HALTE AUX PESTICIDES TOXIQUES

pour la santé publique

(page 2)

## SÉCURITÉ DES PISCINES AU SECOURS, ON VA COULER

(page 5)

## INFOS DIVERSES

### QUAND LES TERMITES FONT JURISPRUDENCE

Les acquéreurs d'une maison d'habitation ayant assigné leur vendeur en paiement de dommages-intérêts au titre des désordres affectant la charpente (présence de termites) et les tuiles de la toiture, en invoquant l'existence de vices cachés, se verront opposer l'article 1642 du Code civil, lequel spécifie qu'il existe un distinguo avec les vices apparents dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même et dont le vendeur ne peut être tenu pour responsable. Ainsi en a décidé la Cour de cassation dans son assemblée plénière.

### GARE A L'ARNAQUE !

Extrait des nombreux litiges que nous avons à traiter, voici l'exemple d'un entrepreneur sans service... Un adhérent demande à Calédo Projection de réaliser une projection d'enduit sur son chantier de Païta. Le 5 juin, il reçoit un devis qu'il juge convenable et accepte. Les modalités de règlement prévoient 50% à la signature et 50% à la fin des travaux. Notre adhérent règle donc la première partie de la facture en juillet.

Depuis, RIEN ! Après plusieurs appels téléphoniques et une lettre recommandée (qui a été retirée) pour mise en demeure d'exécuter les travaux, c'est le flou le plus complet. Une action en justice est en cours...

• Conseil : Méfiez-vous de ce genre de professionnels en vous renseignant au préalable auprès du greffe du Tribunal qui vous indiquera si cette entreprise est en difficulté...

### CONNAITRE LA DCI

L'UFC-QUE CHOISIR Nouvelle-Calédonie vient d'éditer un nouveau dépliant fort utile. Savez-vous ce qu'est la DCI (Dénomination Commune Internationale) ? C'est tout simplement le vrai nom du médicament, c'est-à-dire le nom de la substance qu'il contient.

Les DCI sont élaborées par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) selon un code précis avec des « segments-clé » qui permettent de reconnaître un même groupe chimique ou pharmacologique. Elles sont donc identifiables partout.

Chaque DCI apparaît lisiblement sous le nom commercial du médicament, même s'il est générique. C'est un repère précieux qui permet d'éviter confusion et accident, diminuer le gaspillage et utiliser les médicaments avec discernement. **Lorsqu'on voyage à l'étranger, il est important de connaître la DCI de son traitement médical** : par exemple le Paracétamol, l'Aténolol, l'Avlocardyl etc. On peut se procurer à l'association ce dépliant bien utile.



## HALTE AUX PESTICIDES TOXIQUES

Le 19 juillet dernier, notre association et Ensemble Pour La Planète (EPLP) ont adressé conjointement une lettre ouverte aux autorités du Territoire afin de les alerter sur les dangers des pesticides toxiques pour la santé publique. Cette lettre a été complétée par une campagne de pétitions qui a obtenu un franc succès. Il faut dire que la publication dans notre Bulletin n°2 (juin 2007) d'une analyse de résidus de pesticides sur les fruits et légumes du Marché municipal de Nouméa avait suscité de nombreuses réactions dans la presse écrite comme à la radio et à la télévision.

Partant du principe avéré que les neurotoxiques attaquent notre cerveau et notre système nerveux, que les immunotoxiques dégradent nos moyens de résistance aux maladies, que les perturbateurs endocriniens contraignent le fonctionnement de nos hormones, que les reprotoxiques peuvent atteindre le fœtus dans le ventre de sa mère, enfin que les mutagènes et les cancérigènes causent des malformations et des tumeurs, UFC QUE-CHOISIR NC et EPLP réclament l'interdiction d'importer, de vendre et d'utiliser ce genre de pesticides toxiques mais aussi d'organiser leur retrait en toute sécurité.

### UN TRISTE RECORD MONDIAL

Les deux associations demandent également aux élus de faire appliquer la réglementation existante sur les substances vénéneuses (commerce, usage, stockage), la formation obligatoire de tous les professionnels qui les manipulent, d'être parties prenantes dans l'homologation des pesticides, d'appliquer des mesures de soutien aux agriculteurs voulant adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé, enfin de diversifier les contrôles de résidus dans les fruits et légumes mis sur le marché. Ainsi, notre analyse publiée dans « Le Bulletin » n°2 avait mis en exergue l'emploi local de pesticides interdits en Métropole comme l'heptachlore epoxide trouvé dans le chou de Chine et l'endosulfan détecté dans la laitue...

Il est bon de rappeler qu'en Nouvelle-Calédonie les homologations de pesticides n'ont cessé de croître (plusieurs centaines actuellement) ainsi que leur importation et que nous détenons le triste record mondial des cancers de la thyroïde. D'autres cas de tumeurs, en particulier chez les enfants, sont anormalement fréquents et progressent rapidement.

Le 2 octobre dernier, les représentants du Gouvernement pour la santé et l'agriculture ont reçu les délégations des deux associations afin de convenir d'une méthode de travail visant à satisfaire à terme leurs demandes - dont la légitimité n'a pas été contestée. Trois groupes de travail ont été constitués par la Davar, la Dass et la Chambre d'Agriculture, et l'on devrait en savoir plus dès la fin de ce mois de novembre. Une affaire à suivre...



### BULLETIN D'ADHESION A UFC QUE CHOISIR NC

Nom/Prénom .....

Adresse .....

Tél. : ..... Fax : .....

Montant de la cotisation annuelle : 5 000 F CFP

Libeller votre chèque à l'ordre de **U.F.C. QUE CHOISIR**  
et l'adresser avec le présent bulletin à

**U.F.C. QUE CHOISIR**  
**BP2357 - 98846 NOUMEA CEDEX**

# L'OBESITE, FLEAU SANITAIRE PROTEGEONS NOS ENFANTS !

**A**vec d'autres participants dont l'Association Française des Diabétiques et celle des Directeurs de la Restauration municipale, UFC-QUE CHOISIR mène une campagne nationale sur le thème « Obésité : protégeons nos enfants » ! Faute de règles nutritionnelles obligatoires chez nombre de décideurs de la restauration scolaire et de professionnels de l'industrie alimentaire qui gavent les enfants de produits trop gras et trop sucrés et de publicités pour ces produits, cette évolution alarmante de l'obésité ne peut que perdurer.

L'UFC-QUE CHOISIR Nouvelle-Calédonie assure naturellement le relais de cette campagne nationale en diffusant largement un dépliant explicatif et en recevant la presse le 30 octobre dernier, avec une présentation comparative des produits, équilibrés ou non, composant les petits-déjeuners et goûters des enfants. Son président, Michel Davarend, a d'abord mis en cause la grande distribution : « *Les fruits occupent trois fois moins de place que le grignotage* » constate-t-il, en précisant qu'il avait écrit aux trois grands réseaux de distribution pour leur demander expressément « *le retrait des confiseries en tête de gondole et près des caisses* ». Des lettres restées pour l'instant sans réponse...

La publicité sous toutes ses formes est également dans le collimateur : « *Une place trop importante est donnée aux produits trop sucrés ou trop gras dans les actions de promotion et dans les émissions destinées aux enfants* ». Vous avez dit « Kikou les copains » ?

Nous reproduisons ci-après les éléments essentiels contenus dans le dépliant édité en France par UFC-QUE CHOISIR. L'antenne locale en a reçu 700 exemplaires que l'on peut se procurer auprès de l'association et qui comportent un volet déta-

chable à envoyer à nos députés. Une démarche citoyenne pour la santé de nos enfants.

## LES CHIFFRES-CLEFS

- **5,7% : c'est le taux annuel de croissance de l'obésité en France**, comparable aux chiffres enregistrés sur le continent nord-américain... voici 30 ans !

- **Il y a 1,5 million d'enfants obèses**, dont 50 à 70% le resteront une fois adultes.

- **2 fois plus de risques d'attaques cérébrales et 10 ans d'espérance de vie en moins** : c'est ce à quoi s'exposent les personnes obèses.

- **75 à 130 milliards d'euros par an** : c'est le coût européen de l'obésité en dépenses de santé.

- **87% des produits alimentaires sont déséquilibrés !** Ils tiennent pourtant la vedette dans les divers supports publicitaires ainsi qu'à la télévision, y compris dans les programmes pour enfants...

## LES IDEES-FORCE

- **Une restauration scolaire de qualité nutritionnelle**, trop de cantines étant des « mauvais élèves » en la matière et trop peu participant à une véritable éducation alimentaire des enfants.

- **Tolérance zéro pour le**

harcèlement publicitaire et marketing des enfants. Non seulement 87% des pubs TV à l'usage des enfants portent sur les produits les plus déséquilibrés mais il en va de même pour les autres actions de marketing alimentaire dans les super-marchés (confiseries aux caisses, promotions, têtes de gondole et prospectus). Seule une loi peut assainir la situation.

- **Redynamiser la consommation des fruits et légumes.** Au cours de ces 40 dernières années, la consommation de fruits frais a baissé en France de 17% et celle des légumes s'est effondrée de 40%. Pour inverser cette triste tendance, il faut redynamiser la consommation de ces produits, stimuler la recherche, mettre en place dans les écoles un programme « fruits et légumes » com-



me il en existe pour le lait et les laitages...

- **Des aliments moins gras et moins sucrés.** En l'espace de trois générations, la consommation des confiseries a été multipliée par 2, celle des boissons sucrées par 3 et celle des crèmes-dessert par ... 8 ! Il est urgent d'améliorer l'offre alimentaire de nos enfants en contraignant les entreprises à diminuer les teneurs en matières grasses, sucre et sel de leurs produits. ■

## ETRE MIEUX INFORME GRACE A « QUE CHOISIR SANTE »

« Si les informations sur la santé abondent, elles sont souvent incomplètes, approximatives ou encore trop souvent soufflées par des leaders d'opinion dont les intérêts sont liés à ceux des laboratoires pharmaceutiques ». Ainsi s'exprime Catherine Sokolsky, la rédactrice en chef de cette nouvelle publication mensuelle de l'UFC-QUECHOISIR, dont le premier numéro est sorti en décembre 2006.

Elle poursuit ainsi son éditorial :

« Notre ambition est de proposer une information rigoureuse, fiable, validée par des travaux de recherche sérieux, et non polluée par des conflits d'intérêt... Qu'il aborde le sujet du traitement des maladies graves ou celui des maux du quotidien, **Que Choisir Santé** vous donnera des outils pour vous aider à prendre les bonnes décisions, pour vous-même et vos proches (...) Il décryptera l'actualité et donnera une large place à vos témoignages et à vos expériences en matière de santé ».

Ce nouveau magazine qui se veut expert, indépendant, et vierge de toute publicité, peut être consulté à l'association.

# Notre enquête sur les pneumatiques « SPEEDY » ET « MIDAS » SUR LE GRIL

**R**elayant une enquête nationale de l'UFC QUE-CHOISIR, effectuée du 18 novembre au 2 décembre 2006 auprès des centres appartenant aux principales enseignes, notre section locale a effectué ses propres investigations auprès de « Speedy » et de « Midas » (Baie des Dames et Magenta). Sujet de l'enquête : une demande de devis pour le remplacement de deux pneus avant d'un véhicule Renault Scénic.



## LES RESULTATS DE L'ENQUETE

- **Conseil sécurité** : très bon pour Speedy, moyen pour Midas (Baie des Dames et Magenta)
- **Informations pratiques** : très bon pour Speedy et Midas Baie des Dames, médiocre pour Midas Magenta.
- **Récupération des pneus usagés** : très bon pour les trois centres consultés.
- **Accueil** : très bon pour Speedy et Midas Baie des Dames, bon pour Midas Magenta. Autrement dit, les résultats ont été très bons pour deux enseignes et moyens pour l'autre.

## QUESTIONNAIRE-TEST

Voici le détail des questions posées et les bonnes réponses attendues :

- **Faut-il monter des pneus neufs à l'avant ou à l'arrière ?**

Les fabricants de pneus recommandent le montage des pneus neufs à l'arrière, pour la sécurité. Nos 3 centres consultés auraient dû faire un « sans faute », mais un ne savait pas !

- **Y-a-t-il des précautions à prendre au début lorsqu'on roule avec des pneus neufs ?**

Il est recommandé de conduire à une vitesse moyenne pendant les 200 à 300 premiers kilomètres, jusqu'à ce que la surface de la bande de roulement soit un peu rugueuse. C'est alors que la pleine efficacité des pneus est atteinte. Nos trois centres consultés se sont « plantés » !

- **Comment voit-on qu'un pneu est usé ?**

La majorité des vendeurs a donné une réponse assez complète, détaillant la notion de témoins d'usure et de leur hauteur par rapport à la structure du pneu.

- **Combien de temps durent les pneus avant ?**

Cela dépend de la voiture, de la façon de conduire, de la marque des pneus, de l'état des routes empruntées, etc. Deux des centres nous ont convaincus, le troisième ne savait pas !

- **Chaque changement de pneu impose-t-il un nouvel équilibrage des roues, et celui-ci doit-il être inclus dans le prix de la prestation ?**

Bonnes réponses dans l'ensemble. En effet, il est indispensable de faire équilibrer régulièrement les roues afin de supprimer les effets (vibrations) de l'ensemble tournant.

- **J'ai deux vieux pneus dans mon garage, puis-je vous les rapporter ?**

Tout distributeur est tenu de reprendre gratuitement les pneus usagés, dans la limite du tonnage et des types de pneus qu'il a lui-même vendus dans l'année précédente. Un « sans faute » pour les 3

enseignes calédoniennes !

- **Quelle a été la qualité de l'accueil ?**

La disponibilité comme l'amabilité du vendeur a posé un problème dans l'une des enseignes...

- **Et la fourchette des prix ?**

Dans nos 3 centres consultés, les prix sont sensiblement les mêmes sur des pneus Michelin 185/65 R15 88 T.

*Pour en savoir plus sur l'enquête nationale UFC, veuillez vous reporter au numéro QUE CHOISIR » de mars 2007 ou venez le consulter à l'association.*

## VAPEURS D'ESSENCE : ATTENTION CANCER !

En faisant le plein de notre voiture nous respirons du benzène, qui est hautement cancérigène. En effet, il s'agit d'un solvant très toxique qui peut provoquer deux types de cancer : les leucémies et les lymphomes (cancers des cellules du système immunitaire).

C'est pourquoi des récupérateurs de vapeurs d'essence doivent devenir obligatoires dans les stations-service, comme le prévoit une directive européenne. Ce système d'aspiration mécanique de l'air chargé de composés organiques volatils permet de réduire de 90% l'exposition au benzène. De plus, ce système peut être équipé d'un dispositif de contrôle automatique qui déclenche une alarme en cas de panne et interrompt la distribution de carburant.

La directive européenne sur l'obligation des récupérateurs de vapeurs d'essence n'étant pas appliquée sur le Territoire, nous sommes exposés librement au benzène et les risques de cancer sont importants, les pompistes étant évidemment en première ligne ! Les personnes vivant à proximité d'une station service sont également menacées de cancers et de leucémies infantiles...

Devant ce problème de santé publique, UFC-QUE CHOISIR Nouvelle-Calédonie mène une action auprès des autorités du Territoire pour faire appliquer au plus vite ladite directive européenne.

# Notre enquête sur la sécurité des piscines AU SECOURS, ON VA COULER...

**U**FC-QUE CHOISIR a mené une grande enquête nationale auprès de 751 magasins sur le thème « Conseils sur la sécurité des piscines », dont les résultats ont été publiés dans le QUE CHOISIR de juin 2007. Relayant cette action, notre antenne calédonienne a fait de même auprès de 3 magasins. Le moins que l'on puisse dire, c'est que « les vendeurs pataugent » pour reprendre le titre de notre grand confrère métropolitain. Et comme nous entrons dans la période des grandes vacances scolaires et des fêtes, il nous a paru utile de faire une synthèse sur ces deux enquêtes.

Durant l'année 2004, selon une enquête de l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) et du ministère de l'Intérieur, 66 enfants âgés de moins de 5 ans ont été victimes d'un accident dans une piscine familiale, entraînant le décès de 7 d'entre eux. En outre, sur les 401 noyades mortelles recensées l'an dernier en France et dans les DOM-TOM, 15% sont survenues en piscine privée familiale. Parmi les victimes, 21 enfants de moins de 6 ans...

Cela dit, 77% de ces noyades se sont déroulées **au cours de la baignade**, donc sous surveillance hypothétique d'un adulte, et 41% d'entre elles n'ont pu être évitées **faute d'un système de protection normalisé (NF P90-306)** dont doivent être obligatoirement pourvues en Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les piscines enterrées non closes privatives, à usage individuel ou collectif.

## LES DISPOSITIFS DE SECURITE AUX NORMES

- Les barrières de protection, fixes ou souples, doivent être réalisées et installées de manière à ce qu'un enfant de moins de 5 ans ne puisse les franchir :
  - une hauteur minimale de 1,10 m entre les points

d'appui le plus haut et le plus bas ;

- des poteaux lisses et sans aspérité ;

- l'absence d'éléments saillants pour éviter les risques de coupure ;

- un moyen d'accès (porte ou portillon) muni d'un système de déverrouillage à double action ;

- une capacité de résistance aux chocs de 50 kg pour tous ces éléments.

- Les couvertures, bâches à barres, volets roulants, planchers mobiles (norme NF P90-308) ;

- Les abris de piscines fixes ou mobiles hauts ou bas (NF P90-309) ;

- Les systèmes d'alarmes électroniques, immergées ou périmétriques (NF P90-307).

## DES RESULTATS PLUTOT MEDIOGRES

QUE CHOISIR a mené l'enquête dans 751 magasins dont 692 vendent au moins

un des systèmes de sécurité. Les résultats sont plutôt médiocres : si les revendeurs de piscines obtiennent une note globale correcte (13,5 sur 20), les grandes surfaces sont tout juste à la moyenne. A l'évidence, les vendeurs manquent de solides connaissances pour bien informer leur clientèle et le système de sécurité le plus souvent préconisé est l'alarme électronique, suivi de la barrière de sécurité et de la couverture de sécurité.

Rappelons à ce sujet que **les dispositifs d'alarme à**

**détection d'immersion**, censés avertir quand un enfant tombe à l'eau, ne sont pas toujours fiables : on déplore 4 accidents mortels entre août 2005 et avril 2006 malgré ces dispositifs car ils ne



dispensent en aucun cas d'une surveillance permanente des adultes.

Au plan calédonien, l'enquête menée du 23 septembre au 8 octobre 2006 par UFC-QUE CHOISIR NC ne portait que sur trois revendeurs : « Bleu piscines », « Team Piscine Pacific » et « Aqualoisirs », ce dernier remportant largement la palme avec une note globale de 16,3 sur 20. Son point fort : une bonne connaissance des différents systèmes de sécurité et les normes à respecter, bien qu'aucune réglementation n'existe encore

(hélas !) à ce sujet en Nouvelle-Calédonie. En revanche, pour « Bleu piscine », c'est la Bérésina (4,5 de note globale) « Team Piscine Pacific » ne faisant pas beaucoup mieux (un point de plus !) mais avec un excellent accueil...

## LES DIFFERENTS TRAITEMENTS DE L'EAU

- **Le chlore est à la fois le plus économique et très efficace.** Simple à utiliser ou à doser (en poudre ou, mieux, en galets) son principal défaut est l'astreinte élevée de l'utilisateur car le chlore s'évapore très rapidement, ce qui nécessite un contrôle très fréquent - voire quotidien par forte chaleur et grosse fréquentation du bassin.

- **Autre forte recommandation : l'électrolyse au sel.** Mais elle est chère car elle nécessite un appareillage électronique qui transforme le sel en chlore actif naturel (hypochlorite de sodium) lequel désinfecte et détruit bactéries, algues et micro-organismes. Grâce à un constant recyclage, le système est parfaitement autonome.

- **L'oxygène actif est un désinfectant qui fait office d'excellent anti-algues** sans chimie et offre un confort de baignade incomparable. C'est le meilleur traitement de l'eau sans aucune odeur ni irritation des yeux ou des muqueuses. Les allergiques au chlore apprécieront. Mais cela coûte cher !

- **Le PHMB (Polymère d'Hexaméthyl Bigamide) :** il est moins onéreux que l'oxygène actif mais en beaucoup plus « chimique » pour des résultats similaires (pas de goût, pas d'odeur, pas d'irritations). ■

## INFOS DIVERSES

### INFORMATION ET PREVENTION

Où croyez-vous être plus en sécurité que chez vous ? Le problème, c'est que le domicile est le lieu de nombreux accidents domestiques, mais aussi d'intoxications et de contaminations. Sans vouloir décrire un enfer, il faut être conscient des risques rencontrés chez soi, et avec quelques précautions - souvent élémentaires - les ramener à un niveau le plus bas possible, le fameux « risque zéro » n'existant pas, comme chacun sait !

Cet opuscule de 20 pages intitulé « Information et Prévention » et édité par UFC-QUE CHOISIR Nouvelle-Calédonie a le grand mérite de faire un tour d'horizon, aussi complet que possible, de ces « risques domestiques » et les moyens d'y remédier. Au sommaire : tableaux des risques par lieux et par nature, les accidents et les chutes, les intoxications, les incendies, les plaies et blessures diverses, les brûlures, l'électrocution, les allergies, les atteintes aux yeux, les produits dangereux, les risques encourus par les enfants, les seniors et autres atteintes aux personnes, les animaux familiers, les habitudes de vie... Bref, un ouvrage particulièrement utile et précieux. N'hésitez pas à le réclamer à l'association, c'est gratuit !

### SUIVEZ LE GUIDE...

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a édité une série de petits dépliants bien utiles sous le thème « Suivez le Guide ». Le dernier en date nous permet de tout savoir sur le principal support de la négociation commerciale au départ d'une affaire : le **devis**, tout à la fois élément de saine gestion et document juridique, pour l'entrepreneur comme pour le client. Qu'est-ce qu'un devis ? Quels

en sont les différents types ? Quel doit être le contenu d'un « bon » devis ? Autant de questions qui trouveront réponse à la lecture de cet opuscule que vous pouvez vous procurer auprès de notre association ou du service économique de la Chambre de Métiers, 10 avenue James Cook, tél. 28 23 37 [courriel.eco@cma.nc](mailto:courriel.eco@cma.nc)

### REGLES D'ETIQUETAGE : LE FRANCAIS EST OBLIGATOIRE !

Dans les lieux où ils sont détenus en vue de la vente, mis en vente ou vendus, les produits, boissons ou denrées destinés à l'alimentation de l'homme ou des animaux doivent, s'ils sont pré-emballés, comporter un étiquetage faisant corps avec l'emballage.

Les denrées alimentaires pré-emballées proposées à la vente au détail doivent être munies d'un étiquetage comportant, outre les mentions obligatoires définies par la réglementation en vigueur, l'indication du prix de vente au kilogramme, à l'hectogramme, au litre ou au décilitre (selon les usages commerciaux) ainsi que la quantité nette délivrée et le prix de vente correspondant.

Les indications qui y sont obligatoirement portées doivent être inscrites en caractères apparents, de manière à être facilement visibles et lisibles dans les conditions habituelles de présentation.

**Quelle que soit l'origine des marchandises, ces indications doivent être rédigées en langue française. En outre, tout appareil électronique (ménager, photographique, téléphonique, téléviseur, lecteur-enregistreur DVD, etc.) doit être accompagné obligatoirement d'une notice d'utilisation en français.**

## ON S'EST SERVI DE VOTRE CARTE...

**D**ans notre Bulletin n°2 (juin 2007), nous avons consacré une page complète aux problèmes bancaires (légalisation sur les chèques non barrés, chèques sans provision, surendettement). Voici aujourd'hui le « piratage » à la carte bancaire. Autrement dit l'utilisation à votre insu des données de votre carte. **Que faire ?**

1°/ Alertez votre banque au plus vite dès que vous constatez des opérations frauduleuses sur votre compte et confirmez votre réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

2°/ Cette réclamation doit parvenir au plus tard dans les 70 jours à partir des opérations que vous contestez (jusqu'à 120 jours pour certaines cartes « haut de gamme »).

3°/ La banque doit vous rembourser toutes les sommes (retraits et achats) débitées sur votre compte et que vous avez contestées dans

les délais requis (article 1.132-4 du CMF). En fait, elle recrédite votre compte. C'est le cas lorsque votre carte est utilisée à distance pour payer des achats ou si elle est contrefaite et utilisée pour des retraits ou des paiements.



En fait, à chaque fois qu'on se sert du numéro de votre carte (et non pas de son code secret) alors qu'elle est toujours en votre possession.

### GARDEZ LE SECRET...

Régulièrement, les banques mettent en garde leurs clients contre le « phishing » ou « hameçonnage » sur Internet, c'est-à-dire la demande de votre code d'accès, le numéro de votre carte ou son code secret par une messagerie pirate.

Si vous n'utilisez pas Internet, vous n'êtes pas à l'abri pour autant ! Après avoir dérobé votre carte, le voleur vous téléphone en se faisant passer pour un agent de votre banque ou une autorité quelconque et vous demande de lui fournir le numéro de votre carte, son code secret, etc. Sous le choc du vol, vous lui donnez sans réfléchir, et le voleur n'a plus qu'à se servir. Certains réseaux bien organisés peuvent, grâce à vos renseignements, fabriquer une carte factice... même si votre carte n'a pas été subtilisée !

• **Notre règle d'or** : sachez que jamais votre banque, un policier, un gendarme ni aucune autorité quelle qu'elle soit, ne vous demandera communication de votre code secret ou de quoi que ce soit concernant votre compte ou vos moyens de paiement. ■

« LE BULLETIN » est édité à 300 exemplaires par l'association  
 UFC QUE CHOISIR NC  
 2, Boulevard Vauban, BP 2357 - 98846 Nouméa Cedex.  
 Tél./Fax 28 51 20 - Courriel : [nouvellecaledonie@ufc-quechoisir.org](mailto:nouvellecaledonie@ufc-quechoisir.org)  
 Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>  
 Ouverture : les mardis (de 12h à 16h), jeudis (de 15h à 19h)  
 et vendredis (de 8h à 12h)  
 Directeur de publication : Michel DAVAREND  
 Coordination : Bernadette HOARAU  
 Conception : Bernard VILLECHALANE  
 Réalisation technique : Edit'Publications  
 Impression : Multipress - Numéro ISSN : 1956-2888